

DOSSIER

INVITÉ SPÉCIAL



PLATEFORME LIÉGEOISE
DE PROMOTION DE LA SANTÉ
AFFECTIVE, RELATIONNELLE & SEXUELLE

ATELIERS D'ÉCHANGES DE PRATIQUES AUTOUR DE LA PRÉCARITÉ

C'est la Plateforme liégeoise de promotion de la santé affective et sexuelle (Centre local de promotion de la santé de Liège) qui prend la parole aujourd'hui : elle nous livre la synthèse d'une longue réflexion menée lors d'ateliers d'échanges de pratiques autour de la précarité. Liées à la sexualité et à la parentalité, les situations analysées entraînent de multiples questions éthiques et pratiques, qui ne peuvent que résonner auprès d'intervenants très divers, notamment ceux des maisons médicales.

Ce document inédit est complété par la brève présentation d'un outil élaboré par l'Autre «lieu» et disponible sur internet Avec les professionnels, c'est bien aussi ! Cet outil, qui est également le fruit d'un long travail réalisé par des professionnels des champs psycho-médico-sociaux à l'usage de leurs pairs, vise à soutenir l'action réflexive autant que la réflexion active. Il traite de la place et de l'engagement du professionnel, questionnés par les nouveaux dispositifs construits lors de ces vingt dernières années.

Marianne Prévost

Ce dossier spécial inaugure une nouvelle formule : dorénavant, Santé conjugée confiera une fois par an les clés de la maison à un invité désireux de partager sa réflexion, son projet. Nous souhaitons ainsi participer à la diffusion d'initiatives qui, venues d'autres champs, contribuent à construire une approche large de la santé, à créer de nouvelles pistes de travail en réseau.

Thierry Poucet,
journaliste.

Dans l'éventail des professions de service relevant de la promotion de la santé, du social et de la relation d'aide, il n'est pas si courant de rencontrer brusquement, au détour d'une démarche volontariste délibérée et autogérée (qualificatif qu'on croyait relégué une fois pour toutes dans les catacombes de la ringardise !), des professionnels qui prennent un beau jour le taureau du quotidien par les cornes, tant ils se sentent inquiets de ce qu'ils observent autour d'eux, de ce qui les choque dans la rudesse des temps actuels, et surtout dans le désarroi croissant des humains qu'ils côtoient et qui enflent, qu'ils ont peut-être conseillés et soutenus maintes fois, limitant les dégâts, et qui malgré cela, pour un coup du sort un peu plus violent que les autres (une séparation, un accident, une maladie, des dettes, une perte d'emploi...) n'empêcheront pas toujours que les ayants droit finissent quand même par vaciller pour de bon dans un surcroît de précarité.

Le décor est ainsi planté : ces professionnels sont aussi des victimes, mais plus tellement passives, indignées ! Qui s'organisent au nom d'une certaine éthique de l'assistance à personnes en danger, là où tant de fanfarons d'un libéralisme replet n'ont aux lèvres que mépris pour « l'assistanat » dont ils sont bien préservés. Comble de cynisme d'un côté. Initiatives et réflexions sur les pratiques de l'autre, pour mettre en place et en questions des solutions réalistes aux détresses rencontrées.

Pour cela, les coalisés du social (dans l'immense majorité des coalisées, ne l'oublions jamais) exigent-ils/elles avant tout des formations coûteuses ? Non ! Dans le cas qui nous occupe, c'est une autre tangente qui a été privilégiée, un peu à l'image des groupes d'entraide. Ces vrai(e)s professionnel(le)s ont plutôt opté pour les collectes de cas, souvent si éloquentes, suivies d'échanges et de nombreux procès-verbaux qui en gardent les traces.

Prologue

On s'en doute, dans ce genre de scénario, on ne mégotte pas trop son temps, si l'on est emporté par les sujets et surtout si l'on pressent qu'au bout du compte on y gagnera en nuances, en sagacité professionnelle, en solidarité confraternelle et, ce qui n'est pas négligeable, en meilleure perception de la noblesse de son propre métier au service du public.

La démarche de l'Autre «lieu» a de nombreux points communs avec celle de la Plateforme, mais aussi des accents parfois différents. Les convergences thématiques frappent, puisque les deux démarches traitent très largement d'un même souci éthique de savoir ce qu'il convient de penser des relations entre professionnels du travail psycho-social, des rapports aux usagers, des marges de manœuvre qu'il reste encore dans les politiques publiques actuelles - vraiment ou faussement aux abois - pour affronter tous les défis des inégalités croissantes.

On ne sera guère surpris que les deux partenaires principaux de ce dossier-mosaïque aient mis plus ou moins quatre ans à venir à bout de leurs contributions respectives. Pour faire bref, nous dirions volontiers que la démarche de L'Autre «lieu» se distingue par le souci plus prononcé de cibler les notions « de place et d'engagement du professionnel » à l'usage de ses pairs et de se concentrer sur une offre de débat à large spectre s'appuyant sur une bonne dizaine de questions à se poser.

Les ateliers d'échanges de pratiques autour de la précarité menés par la La Plateforme liégeoise de promotion de la santé affective, relationnelle et sexuelle : synthèse d'une démarche

Créée en 2000 par le Centre liégeois de promotion de la santé (CLPS), la Plateforme liégeoise de promotion de la santé affective, relationnelle et sexuelle réunit des intervenants provenant de différents secteurs. Elle a entrepris en 2012 un travail de réflexion sur les facteurs qui précarisent les publics et les travailleurs ; des échanges suivis autour de la manière dont chacun, de sa place, travaille ces facteurs de précarité. Un formateur de l'asbl Repères a apporté un regard extérieur et a co-animé la réflexion avec le CLPS. Le CLPS s'est chargé de retracer le chemin parcouru.

La synthèse présentée ici a été rédigée par Pascal Kayaert (Repères), Elise Malevé, Valérie Coupienne et Chantal Leva (CLPS) avec la participation de Thierry Poucet. Elle rassemble des cas concrets assortis d'éléments de l'analyse faite par les participants ; des initiatives qui ont fait preuve de créativité face aux impasses ; la réflexion entamée sur la relation entre l'associatif et le politique, sur le volet politique du travail social et sur la place des usagers dans ces rencontres avec le politique.

La Plateforme liégeoise de promotion de la santé affective, relationnelle et sexuelle

En 2012, les membres de la Plateforme actifs provenaient d'une trentaine d'associations du secteur psycho-médico-social ainsi que des services publics :

Le Centre de référence SIDA, les 12 centres de planning familial agréés : le Collectif contraception de Liège et de Seraing, le centre de planning familial Louise Michel, le Service d'information psycho-sexuelle (SIPS), le 37 centre d'accompagnement, le centre de planning familial Estelle Mazy, Infor-femmes, Infor-Famille, le centre de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes, le centre de planning familial de Fléron, le centre de planning familial Ourthe-Ambève, le centre de planning familial La Famille Heureuse ;

des associations qui mènent des actions de prévention du SIDA auprès de public à risque (ICAR-jeunes garçons et filles prostitués de la rue), ESPACE P (prostituées et leurs clients), SIDASOL (migrants, personnes homosexuelles) ;

des Aide en milieu ouvert (AMO), l'asbl Droits des Jeunes et le Centre liégeois d'aide aux jeunes (CLAJ), des centres psycho-médico-sociaux du réseau libre, provincial, communal et Communauté française, le Département formation de la province de Liège, le relais santé du CPAS de Liège, le Centre liégeois de promotion de la santé.



Conformément aux missions conférées par décret aux centres locaux de promotion de la santé, le Centre liégeois de promotion de la santé transmet les besoins de la population et les attentes des professionnels vers les décideurs et diffuse les politiques de promotion de la santé (décrets, priorités du Ministre, outils, campagnes, appels à projets, ...) vers le terrain. Le CLPS encourage également le développement de partenariats et favorise la concertation entre les professionnels pour impulser des actions adaptées aux besoins des habitants, en particulier dans le cadre de la réduction des inégalités sociales de santé. Dans cette optique, il soutient des ateliers qui offrent aux professionnels des temps d'arrêt et de recul, des espaces pour réfléchir à leur pratique, la confronter à d'autres et dégager des pistes de travail pour le futur. Il coordonne aussi des concertations entre professionnels via des réseaux intersectoriels, dont fait partie la Plateforme, visant à favoriser le décroisement entre les secteurs, la mise en commun de ressources, l'échange de pratiques, la coordination des actions, la diffusion de messages cohérents...

Par ailleurs, le CLPS facilite les partenariats entre l'école et les acteurs associatifs (répertoire d'adresses utiles, analyse des besoins des écoles, catalogue d'outils pédagogiques, ...) en matière de prévention des assuétudes (PAA) et d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

Introduction : origines et méthodes du projet

Un travail en trois axes

En 2008, nous avons décidé de travailler sur le thème de la précarité au sein de la Plateforme liégeoise de promotion de la santé affective, relationnelle et sexuelle parce que nous nous heurtions tous à des situations désespérantes ; nous rencontrons depuis plusieurs années des situations de pauvreté, de désinsertion, auxquelles il nous est souvent difficile de répondre concrètement, voire même de trouver une attitude juste en matière d'écoute et d'accompagnement.

Ces difficultés mettent à mal nos balises, nos principes de travail, notre éthique ; il existe de nouvelles formes de précarité et des situations pour lesquelles il n'y a pas de solutions. Pire encore, le travailleur social est parfois amené à devenir agent de contrôle. Ce phénomène risque de s'amplifier (que nous demandera-t-on demain ?) : il faut être réactif !

Si nous prenons l'exemple des sans-papier, les décisions d'expulsion se prennent parfois en trois semaines, ce qui ne laisse pas à la personne la possibilité de comprendre les règles et de se défendre en toute connaissance de cause. C'est ça qui est inacceptable : les gens doivent toujours avoir la possibilité de se défendre. Si le travail d'un planning n'est pas d'empêcher une expulsion, il se doit d'informer les personnes sur leurs droits et de veiller à ce que ces droits soient respectés - ce qui n'est plus toujours le cas.

Nous constatons aussi qu'il existe des liens entre la précarité du public, celle des professionnels et des institutions : si l'on se penche sur la précarité du public, on touche très vite à celle des travailleurs. Nous voulions mieux comprendre les facteurs qui précarisent le public et les travailleurs pour adapter nos pratiques profes-

sionnelles et ainsi améliorer la qualité du travail ; au centre de nos rencontres, le partage des pratiques, des difficultés, la recherche de nouvelles pistes de travail.

Notre travail s'est construit autour de trois axes :

- ◆ le lien travailleurs-usagers ;
- ◆ le lien travailleurs-politiques ;
- ◆ le lien travailleurs-usagers-politiques.

Co-construction

Dans un premier temps, nous avons dégagé les principaux facteurs de précarité sur lesquels nous souhaitons travailler en profondeur :

- ◆ les zones de non-droit ;
- ◆ l'absence de titre de séjour ;
- ◆ l'accès aux soins de santé.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes divisés en deux sous-groupes, dans lesquels chacun a présenté des situations vécues illustrant ces trois facteurs de précarité. Chaque sous-groupe a ensuite choisi l'histoire qui lui semblait la plus représentative et ces histoires ont été présentées à l'ensemble des participants, qui se sont tous sentis concernés par les situations racontées. Une analyse plus approfondie a alors été menée, pour identifier ce qui se fait, faire émerger les difficultés, pointer précisément les impasses. Il s'agissait aussi de mieux comprendre comment articuler « le bricolage », souvent centré sur la personne, avec une interpellation collective et globale du politique, du judiciaire, ...

Dès les premiers échanges, nous avons fait différents constats communs :

- ◆ les situations difficiles se multiplient et contrairement à hier, les travailleurs ne trouvent parfois pas de solutions ;

- ♦ les usagers précarisés ont peu de place dans le lien entre professionnels et politiques,
- ♦ il manque de structures d'accueil pour la petite enfance et d'infrastructures pour soutenir les jeunes parents isolés ;
- ♦ le nombre de personnes sans-papier qui fréquentent les services représentés à la Plateforme ne cesse d'augmenter et la zone de non-droit dans laquelle ces personnes se retrouvent ne cesse de s'élargir (refus de l'aide médicale urgente en augmentation). Nous avons dès lors souhaité inviter des spécialistes (avocat, travailleurs sociaux) pour mieux comprendre la situation de ces personnes et le CLPS a organisé en collaboration avec le Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL), plusieurs formations aux droits des étrangers à l'attention du secteur de la promotion de la santé.

La richesse du travail intersectoriel

La grande force de la Plateforme, c'est qu'elle est intersectorielle ce qui permet de mener une réflexion transversale. Les situations exposées par les uns parlent aux autres. Nous nous y reconnaissons. Les liens entre les problématiques identifiées paraissent évidents. Certaines collaborations se sont amorcées au départ de réflexions menées à la Plateforme entre des services qui a priori n'avaient que peu de liens entre eux.

Notre force, c'est le décroisement.

Prenons un exemple : aujourd'hui, après deux ans d'échange de pratiques, nous pourrions défendre le sens que cela a de soutenir une association dans son combat alors que la problématique de la prostitution dont elle s'occupe ne nous concerne pas directement. Nous avons pris conscience que la décision politique de fermer les salons a un impact sur la santé des personnes prostituées qui fréquentent le planning et peut-être bientôt le CPAS, sur leurs enfants qui sont en lien avec le centre psycho-médico-social et l'Aide en milieu ouvert, ...

La Plateforme réunit des travailleurs de première ligne de tous les secteurs et d'obédiences diverses qui réfléchissent ensemble à des problématiques en étant dégagés des enjeux institutionnels. Avec les années, un lien de confiance s'est tissé entre les membres de la Plateforme. Elle apporte du souffle, du soutien, de l'oxygène. Elle permet également de se sentir moins isolé dans les difficultés. La réflexion qu'on y développe permet de renforcer notre vigilance dans notre travail, de nous interroger sur ce que nous faisons, sur le sens que ça a, sur le sens de nos choix. Se sentir soutenu pour être vigilant. ■

Des cas en pagaille

Ce chapitre comporte des descriptions de cas assorties des questions mises au travail, des commentaires et analyses faits par les participants.

Situation n°1 : Désir de grossesse et mineurs d'âge

Une association démunie face au désir de grossesse d'une mineure cherche le soutien du planning pour empêcher la concrétisation du projet. En réunion, le jeune couple défend son idée et précise que la précarité dans laquelle il se trouve n'est pas un problème : il a l'habitude de la gérer. Le planning aide les jeunes à questionner leur projet mais ne souhaite nullement prendre une position moralisatrice.

La position dans laquelle les jeunes sont mis interpellé. Au nom de quoi doivent-ils se rendre à un rendez-vous pour se justifier ? L'association concernée transmet la demande des jeunes vers le planning mais méconnaît sa propre demande. Ne faudrait-il pas davantage soutenir l'association qui semble en difficulté ? Cette étape préalable paraît indispensable car l'éducateur semble le seul à avoir un besoin. Comment peut-il accueillir les questions, les doutes, les demandes des jeunes s'il ne s'interroge pas sur ses propres questions, doutes et demandes ? Quid des ressources pour les travailleurs sociaux ? Ont-ils le temps et les ressources suffisantes pour prendre du recul, pour réfléchir à leurs pratiques professionnelles ?

Chaque situation recèle différentes demandes : celles des usagers, de l'intervenant professionnel et celle de l'institution. Comment ne pas les confondre ? Accueillir la / les demandes de l'autre passe par le fait d'identifier ses propres demandes. Inscrire et instituer des pratiques de réseaux peut soutenir les institutions et leurs travailleurs.

Cette situation a permis d'identifier différents facteurs de précarité :

- ♦ isolement social du jeune couple ;
- ♦ manque de moyens financiers ;
- ♦ désir de grossesse monoparental ;
- ♦ désaccord au sein du couple car le jeune homme ne se sent pas prêt ;
- ♦ âge du jeune couple (15 ans) et difficulté de prendre ses marques en dehors de la famille ;
- ♦ désir de reconnaissance sociale en plus d'une perte d'estime de soi chez le jeune.

Un premier constat est partagé : prendre soin du couple, de la mère et du père est essentiel si l'on veut protéger l'enfant. Or, il manque d'infrastructures pour soutenir un jeune couple en projet de parentalité. Les premières questions émergent : peut-on devenir parents dans une situation précaire ? Un jeune couple précarisé ne risque-t-il pas de se précariser davantage ?

A partir de cette situation, différents éléments ont été mis en évidence. Ils vont influencer la lecture de toutes les situations qui suivent et les éventuelles pistes de travail qui en résultent :

Les normes sociales et politiques établies : elles disent qu'un projet parental ne peut s'inscrire que dans certaines conditions. La société véhicule des normes qui précarisent le travailleur dans son action et par la même occasion précarisent le bénéficiaire.

La position que l'on occupe (travailleur, stagiaire, coordinateur, homme, femme, usager...) influe sur la perception que l'on a des facteurs de précarité à l'œuvre dans une situation. Les usagers et les professionnels ont bien

souvent des points de vue différents sur la question, ce qui rend la rencontre plus difficile. Il est bien souvent essentiel de se décaler de ses propres points de vue pour rencontrer l'autre : qu'il partage ou non le projet de l'usager, le professionnel peut alors l'entendre.

L'orientation institutionnelle : son histoire, ses valeurs, son orientation philosophique, ses repères théoriques, ses pratiques de (non) collaboration... vont également influencer les prises de décision.

Les représentations individuelles ou collectives : elles doivent être questionnées. Certains travailleurs sociaux disent, par exemple, que des personnes toxicomanes ne peuvent pas avoir d'enfants.

La seule voie possible, c'est de prendre conscience de nos représentations. Car une représentation à notre insu est plus opérante qu'une représentation consciente, qu'il est alors plus aisé de mettre de côté. L'intervision prend ici tout son sens. Une réflexion en équipe interdisciplinaire, permettant de croiser les regards entre professionnels, est essentielle. Sans cela, certaines interventions des services sociaux renforcent parfois la précarité d'une situation, par exemple, le manque de confiance accordée aux parents (« je ne te crois pas »). Dans certains cas, la pression exercée sur la femme enceinte est déjà insupportable : l'enfant n'est pas encore là et la mère se sent déjà incompétente.

Les facteurs de précarisation sont toujours multiples, leur cumul augmente la précarité.

La société véhicule des normes qui précarisent le travailleur dans son action et par la même occasion le bénéficiaire. Dans certains cas, les interventions des services sociaux peuvent renforcer la précarité d'une situation. Les valeurs de notre société, les enjeux des institutions et les représentations doivent toujours être questionnées. La création de temps et de lieux formalisés où peuvent se rencontrer des travailleurs de champs différents, est essentielle pour qu'ils puissent croiser leurs regards et penser collectivement leurs pratiques. Il manque d'infrastructures qui peuvent aider un jeune couple en projet de parentalité.

Situation n°2 : Désir de grossesse et illégalité

Un couple sans-papier exprime un désir de grossesse. Etant en situation illégale, ce couple bénéficie de l'aide médicale urgente. Cependant, une intervention financière pour des examens supplémentaires visant à mettre en évidence un éventuel problème de fertilité ne semble pas possible. La vie affective et sexuelle doit-elle s'arrêter parce qu'un couple est sans-papier ?

Le travail en réseau peut apporter une première réponse : une orientation /collaboration avec des centres de planning familial qui pratiquent des accompagnements de grossesses est une possibilité. Face à une situation comme celle-là, chaque institution peut se positionner et apporter une réponse particulière.

Dans ce cas précis, un lien de confiance et de respect s'est créé entre le professionnel et le couple, ce qui fut très précieux : il était important de rester aux côtés de ces personnes sans être trop « le nez dans leur question ». Les usagers se sont sentis écoutés par le travailleur social et sont revenus. Ceci montre que le travail effectué en lien avec la santé a, en soi, probablement aidé ces personnes.

Cette note positive ne gomme pas les sentiments d'impuissance et d'isolement que ressentent certains travailleurs.

Il existe parfois un décalage entre la réponse individuelle du travailleur et la réponse institutionnelle. Ce décalage peut mener à une certaine précarisation du travailleur dans son action.

Le travail en réseau peut apporter une première réponse : une orientation /collaboration avec d'autres ressources. Cela n'empêche aucunement le décalage qui s'opère entre la réponse individuelle du travailleur et la réponse institutionnelle.

Situation n°3 : Désir de grossesse et toxicomanie

Une accueillante d'un planning reçoit une jeune femme toxicomane en désir d'enfants. Cette situation est exemplative d'une rencontre générant un tiraillement chez l'accueillante : comment se situer entre l'accueil de ce désir d'enfant et le constat d'un contexte difficile ?

L'échange avec l'accueillante permet d'identifier les facteurs de précarité suivants :

- ◆ mauvaise santé (dépendance aux produits psychotropes) ;
- ◆ logement non adapté à une vie de famille ;
- ◆ fragilité psychologique ;
- ◆ niveau de revenus faible ;
- ◆ méconnaissance de ses droits ;
- ◆ rupture familiale ;
- ◆ réseau social très peu soutenant.

Les usagers qui cumulent plusieurs facteurs de précarité se livrent peu, et ils sont précis dans leur demande car ils ont peur du jugement et des sanctions. Le travail du professionnel consiste donc à ouvrir le champ, à

identifier d'autres facteurs et à proposer une offre. L'objectif est de trouver ce qui fait lien avec ces personnes et à le nourrir pour qu'elles n'aient pas peur de revenir.

La question du lien avec le(s) professionnel(s) prend une autre dimension lorsque les intervenants se multiplient : il arrive que les professionnels se retrouvent à 15 autour d'une même situation. Il faut donc un cadre très précis pour organiser les rencontres entre ces différentes institutions.

La peur du jugement peut faire taire et occulter certains facteurs de précarité. En pareil cas, on observe une tendance des usagers à nommer des demandes très ciblées. Le travail du professionnel consiste dès lors à ouvrir le champ, à identifier d'autres facteurs et à proposer une offre. L'objectif est de trouver ce qui fait lien avec ces personnes et à le nourrir pour qu'elles n'aient pas peur de revenir.

Travailler en collaboration suppose qu'en amont de toute situation concrète soit pensées collectivement les modalités d'un travail en commun. Cette réflexion préalable permet d'éviter le travail dans l'urgence.

Situation n°4 : Soutien des capacités parentales

Une adolescente vient confier son inquiétude au planning. Elle est la marraine d'un bébé que les parents ne veulent confier à personne d'autre parce qu'ils ont peur qu'on le leur retire. Leurs multiples sollicitudes deviennent trop lourdes pour elle. Elle s'interroge sur le lien qui l'unit à ces jeunes parents ; elle se demande comment elle a pu accepter d'être si liée à une famille précarisée, qui ne vient pas du même monde qu'elle... Elle a envie de tout arrêter et même d'appeler la police...

La réflexion qu'elle mène avec le professionnel de la santé lui fait prendre conscience qu'en fin de compte, ces parents s'occupent bien de leur enfant et que le soutien qu'elle leur apporte est bénéfique ; mais il est trop lourd à porter seule.

Accompagner l'entourage proche est une façon de soutenir les parents et l'enfant. Le travail du professionnel n'est pas de trouver une solution au problème que la personne expose mais de cheminer avec elle.

Situation n°5 : SIDA et aide médicale

Une patiente séropositive qui a quitté le centre de réfugiés s'installe avec l'aide du CPAS. Elle introduit une de-

mande d'asile et reçoit l'aide médicale urgente. Un beau jour, sa demande d'asile est refusée. Il en découle qu'elle ne reçoit plus d'aide financière ni d'accès gratuit aux consultations médicales et aux médicaments.

L'interprétation de l'intervenante est que cette dame souhaite s'insérer et s'intégrer mais elle n'en a pas les moyens. Elle est face à une impossibilité culturelle de retourner au pays car ce serait la honte.

Les besoins primaires ne sont plus assurés et le travail social ne peut rien y faire.

Les personnes séropositives qui reçoivent un ordre de quitter le territoire n'ont plus droit à rien. Elles doivent accepter des conditions de vie dégradantes ; elles ne trouvent plus aucun lieu pour se loger, non plus droit à aucun moyen de subsistance. Seules les familles avec mineurs peuvent encore espérer (mais pas toujours) pouvoir accéder à un centre d'accueil.

Certains membres de la Plateforme constatent que cette situation de non-droit touche de plus en plus leur public.

Quel est le lien entre les actions des usagers et des professionnels ? Le désespoir est commun mais pas les actions. Dans le cas des illégaux, l'institution mandate le travailleur social pour faire un travail difficile.

Cette réflexion a abouti à plusieurs constats qui méritaient d'être approfondis :

- ♦ le manque de structures d'accueil pour la petite enfance et particulièrement pour les jeunes parents isolés ;
- ♦ la zone de non-droit dans laquelle se trouvent les personnes sans-papier ;
- ♦ l'absence de place pour le public dans le lien entre professionnels et politiques.

Ces constats mettent en lumière des problèmes que la société ne prend pas en charge. Or, les travailleurs se sentent coincés entre cette non-prise en charge et la détresse humaine qu'ils ont sous les yeux et pour laquelle ils ne peuvent être indifférents. Puisque rien n'est prévu, la réponse apportée est individualisée (du cas par cas) et souvent du bricolage.

L'emprise du non-droit...

La zone de non-droit s'élargit, la zone d'intervention se rétrécit. La zone de non-droit du travailleur augmente également puisqu'il n'a plus aucune prise, plus aucune reconnaissance de l'importance de son travail. Quel poids a-t-il encore ?

Situation n°6 : Violence conjugale et droit des étrangers

Une femme de 28 ans, albanaise et mère d'une fille de 4 ans, est victime de violences conjugales.

Le planning et d'autres partenaires tentent de lui venir en aide.

Avant d'arriver en Belgique, cette personne est passée par l'Italie où elle a fait des études universitaires. Elle a quitté l'Italie pour rejoindre son compagnon en Belgique où elle vit depuis 9 ans. Elle n'a pas de titre de séjour.

Pendant sa grossesse, elle a reçu des coups de son mari et les voisins ont dû intervenir pour la protéger. Elle vit une situation de stress importante, se sent seule, sans ressources et écrit une dizaine de pages pour expliquer son parcours de vie et appeler à l'aide. Elle participe avec sa fille à l'atelier parents/enfants mis en place par le planning et ses partenaires dans le quartier.

Le père n'a pas encore reconnu sa fille mais souhaite le faire, ce qui angoisse terriblement la mère : elle craint de perdre sa fille. Le père fait partie du grand banditisme (trafic d'armes, prostitution). Il contrôle très fort sa femme qui n'a pas souvent l'occasion de sortir de chez elle. Elle n'ose pas porter plainte pour violence conjugale : elle a peur des représailles.

Les maisons d'hébergement refusent de l'accueillir parce qu'elle est sans-papier. Pour régulariser la mère et la fille il faut passer par le père et lui permettre de reconnaître sa fille. Une procédure de régularisation de l'enfant est entreprise. La reconnaissance de paternité est établie. La garde principale est accordée à la mère.

Le centre de planning familial concerné par cette situation est spécialisé en droit familial et développe divers projets. Un membre de l'équipe accompagne un nombre important de personnes migrantes arrivées sur le territoire belge par regroupement familial qui souhaitent entamer une procédure de divorce ; mais elles n'ont aucun moyen de le faire sous peine de perdre leur statut.

Le sentiment d'isolement et les problèmes de couple que vivent ces personnes sont accentués par :

- ♦ la faible maîtrise de la langue ;
- ♦ la dépendance par rapport au conjoint/à la belle-famille/à la communauté ;
- ♦ la place des enfants ;
- ♦ le « chantage » au droit de garde des enfants ;
- ♦ le manque de connaissance de la loi belge ;
- ♦ le « chantage » aux papiers ;
- ♦ le positionnement en tant qu'homme, mari et père / en tant que femme, épouse et mère ;
- ♦ la précarité.

La situation de la jeune femme albanaise présentée ci-dessus illustre les nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain.

- ♦ La violence conjugale pour les personnes sans-papier est un casse-tête. S'il veut venir en aide sur le plan des violences conjugales, le planning doit s'intéresser aux droits des étrangers. Il est donc incontournable de collaborer avec d'autres services et d'accepter de repousser les limites du travail de centre de planning familial.
- ♦ Les situations de violences et de contrôle que subit cette femme la plongent dans l'angoisse et le stress. « Oserais-je quitter mon mari violent au risque de perdre mon titre de séjour ? Vais-je garder mes enfants si je perds ma carte d'identité ? ». Il est donc important de maintenir des espaces ressourçants tels que l'atelier parents/enfants mis en place par le planning : il s'agit d'un lieu de rencontre et de convivialité à l'intention des parents du quartier et de leurs enfants de moins de trois ans. Les objectifs principaux sont la parentalité responsable, la promotion d'un comportement bien traitant, l'apprentissage du français oral et écrit en fonction de la réalité de vie des parents (savoir lire le journal de classe de son enfant, comprendre ses factures, se servir d'un ordinateur...). Les participants sont d'origines très variées : Chine, Kurdistan Irak, Guinée, Tchétchénie, Turquie, Maroc, Algérie, Congo, Ouganda, Russie, Espagne, Chili, Somalie, Djibouti.
- ♦ Les difficultés sociales rencontrées sont, dans plus de 95% des cas, liées à l'échec de la vie conjugale dans un contexte migratoire : mariage gris, chantage aux papiers, divorce suite à de la violence conjugale, enfermement dans la communauté, mutilations génitales féminines, procédures de régularisation. Au fil des années, plus de 300 procédures de divorce ont été accompagnées.
- ♦ Si le cadre législatif en matière de droit des étrangers est clair, il bouge régulièrement (ce qui est garanti aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans quatre ans). Il semble important d'en comprendre les enjeux et les failles (en quoi ce droit nous aide-t-il ou nous coince-t-il ?).

Les associations n'ont pas su faire valoir tous les droits de cette dame parce que la politique d'asile et le droit familial sont indissociables et régulièrement en complète opposition. Les femmes victimes de violences de la part de leur mari et qui n'ont pas de titre de séjour sont coin-



cées. Elles se taisent, subissent pour préserver le droit au séjour pour elles-mêmes et pour leurs enfants ; ou bien elles parlent et se retrouvent sans- papiers, dans la clandestinité, le travail au noir. Elles prennent parfois le chemin de la prostitution. Le trafic des êtres humains est en augmentation, c'est une conséquence de ce type de situation !

A l'heure d'une des plus graves crises économiques que l'Europe ait jamais traversée, l'étranger est le bouc émissaire tout désigné, la liberté de choix et l'égalité de droit sont sans cesse malmenées.

Situation n°7 : Absentéisme scolaire et illégalité

La demande vient de l'école qui constate l'absentéisme d'une élève.

L'assistante sociale du centre psycho médico-social se rend à domicile et constate des conditions de vie dramatiques : logement pitoyable, très mauvais état de santé de la maman, isolement complet.

L'aînée de la famille est souvent absente de l'école parce qu'elle accompagne son père dans tout ce qu'il entreprend pour sa famille, et sert d'interprète.

Plusieurs démarches sont entreprises par le centre psycho médico-social :

- ♦ contacts avec l'avocat de la famille pour comprendre la situation ;
- ♦ accompagnement du père dans ses démarches et de ce fait retour de l'élève à l'école, meilleure communication entre l'élève, la famille et l'école informée de la situation (repas de midi pris en charge par l'école, ...);
- ♦ contacts avec une société de logement mais sans succès parce que la famille est sans-papier ;
- ♦ contacts avec un service qui aide les familles nombreuses mais sans succès également.

La mère finit par obtenir l'aide médicale urgente du CPAS et la famille trouve finalement un meilleur logement dans une autre ville. Ils quittent l'école mais restent toujours en contact avec le centre psycho médico-social.

Durant tout ce temps l'assistante sociale a rencontré régulièrement la famille pour la soutenir et l'informer des démarches entreprises.

Le centre psycho médico-social a travaillé le lien de confiance. De « petites choses » ont été mises en place qui ont permis à cette famille de se sentir soutenue, moins seule. La confiance a probablement été facilitée par la rencontre de

cette famille à son domicile. Cette démarche peut parfois être perçue comme intrusive mais dans le cas présent elle semblait inévitable sinon la rencontre n'aurait jamais eu lieu.

La demande de départ était le décrochage scolaire mais les démarches accomplies sont bien plus vastes. L'absentéisme n'est souvent qu'un symptôme de problèmes beaucoup plus complexes. Pour y faire face, le centre psycho médico-social a dû élargir le cadre de ses missions et modifier son fonctionnement habituel (visite à domicile). L'équipe du centre psycho médico-social a soutenu les initiatives prises par l'assistante sociale, considérant qu'elles entraient dans le cadre du travail en centre psycho médico-social.

Cependant, si le lien qui s'est créé entre le professionnel et cette famille est incontestablement fécond, il n'en demeure pas moins précaire et cette précarité nous dérange. Le sort de cette famille ne devrait pas dépendre de la sensibilité d'une personne ou d'une équipe. « C'est trop fragile ». Le manque de réponses structurelles de la part de la société nous met mal à l'aise.

La position de l'école tout entière est également un élément instable. Les familles ne savent pas si l'école a pris l'option de la résistance. Certaines familles ne sont pas expulsées grâce au soutien de l'école, du village qui se mobilise autour d'une famille bien concrète, humaine avec des visages et des noms. Le discours général sur des étrangers anonymes qui viennent manger le pain des belges n'a plus aucun sens face à une situation vécue de si près.

Peut-on parler de décrochage scolaire alors qu'il n'y a rien qui a été mis en place pour permettre à cette jeune élève d'accrocher ? L'école accueille tous les enfants (légaux ou non). Le rôle du centre psycho médico-social est donc bien de soutenir l'accrochage scolaire.

Situation n°8 : Une famille exclue du CPAS

L'histoire qui suit a également comme point de départ le constat d'un décrochage scolaire. Elle commence par une rencontre avec la mère dans le bureau du centre psycho médico-social.

Cette maman est à bout. Exclue du CPAS parce qu'elle est soupçonnée de toujours vivre avec son mari dont elle est divorcée, elle ne perçoit plus aucun revenu. Elle a des problèmes de santé et n'est plus suivie. Son logement est insalubre. Le jeune élève reste auprès de sa mère parce qu'elle ne va pas bien.

Plusieurs démarches sont entreprises par le centre psycho médico-social :

- ♦ contact (difficile) avec le généraliste ;
- ♦ recherche d'une maison médicale - trouvée après trois refus (complet) ;
- ♦ repas de midi pris en charge par l'école pour l'enfant et colis alimentaire pour la mère ;
- ♦ Visite d'une Aide en milieu ouvert avec le jeune.

Ici aussi le centre psycho médico-social crée du lien avec la mère mais la situation dégénère. Le père menace de se suicider et de brûler la maison. Le dialogue entre l'assistante sociale et le père se poursuit et il finit par accepter de se faire soigner. Cependant, tous les centres de santé mentale sont complets. Le bouche à oreille finit par porter ses fruits et un psychiatre accepte de recevoir le père qui ne se présente finalement pas au rendez-vous.

L'assistante sociale fait appel à l'équipe. Elle a des inquiétudes pour le jeune et, en concertation avec la famille, prend la décision d'appeler le Service de l'aide à la jeunesse. Celui-ci appelle la police qui arrête le père.

Le jeune n'est plus revenu à l'école.

La mère retrouve ses droits vis-à-vis du CPAS.

Soutenir le lien de confiance est primordial. C'est lui qui permettra d'être créatif, de sortir avec les familles des sentiers battus.

Réfléchir à ces situations en équipe est important. Travailler en réseau autour de problématiques communes comme le décrochage scolaire peut être fécond tout en sachant que chaque professionnel agit en fonction de ses missions spécifiques.

Le manque de réponses structurelles doit parfois nous amener à élargir nos missions. La modification du cadre de travail devient inévitable. Parfois la modification est ponctuelle parfois elle devient la norme. « Si les travailleurs sociaux ne bougent pas un peu plus que d'habitude, personne ne le fera. On va un peu plus loin dans les démarches et ça devient la norme ». Notre rôle est également d'interroger notre institution pour réfléchir à ce cadre. ■



Qui tient le gouvernail ?

La lecture de ces différentes situations a permis d'identifier une série de facteurs de précarité en jeu. Les échanges autour de la manière dont chacun, de sa place, travaille ces facteurs de précarité a amené les membres du groupe à évoquer l'impact du « politique » dans leur travail quotidien. Conséquences de certaines décisions, changement de cap selon les législatures, intérêts différents, enjeux de subsidiarité... sont autant de réalités auxquelles sont confrontés les travailleurs. Cela a amené le groupe à se pencher sur la question : « Quel est l'impact positif ou négatif des décisions politiques sur les facteurs de précarité qui touchent les usagers et les professionnels ? » .

Une situation exemplative : la fermeture des salons de prostitution

Les décisions des politiques ne vont pas toujours dans le sens de ce que souhaitent les travailleurs de terrain : aux yeux d'une association, la décision de fermer les salons de prostitution sur le territoire a provoqué une réduction sur le terrain de la prostitution « visible », mais n'a pas diminué la prostitution effective : pire, elle diminue l'accès des travailleurs sociaux à cette prostitution qui entre davantage dans la clandestinité.

Selon l'association, cette décision augmente l'insécurité pour les prostituées qui se retrouvent dans des lieux risqués et renforce les problèmes de santé (problèmes d'hygiène, accès moins facile aux services de prévention, de dépistage, de vaccination...); elle renforce aussi l'isolement, coupant les prostituées du réseau social qu'elles ont construit avec leurs collègues de salon.

D'autres exemples sont présentés, montrant qu'il est cependant important pour les institutions de proximité d'être soutenues par le politique pour obtenir une place dans la négociation.

Les échanges ont permis de travailler autour des différentes thématiques qui suivent.

Quel peut être l'impact de l'associatif sur le politique ? Comment prendre une place en amont des changements politiques ?

Une première question se pose : qui se nomme interlocuteur du politique ?

L'élan de prendre la parole, d'interpeller ou de renvoyer nos constats vers le politique est pris au cas par cas par un ou des travailleurs, des institutions ou des fédérations d'institutions. Le choix de l'interlocuteur aura certainement des effets sur l'efficacité de cette prise de parole.

On constate que bien souvent ce choix n'en est pas un, car il fait rarement suite à une réflexion collective préalable sur : qui prend la parole ?

Une série de constats sont exprimés par les participants, qui laissent à penser que le travail social n'est plus le même aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans. Pour les travailleurs, il est bien plus fréquent aujourd'hui de répondre aux usagers qu'on ne sait rien faire pour eux.

Les services ne sont pas toujours prêts à revendiquer. Ils font des constats mais ne les font pas remonter. Comment expliquer cette inertie ? S'agit-il de la peur

de perdre son subside ? « D'un je-m'en-foutisme grandissant » ? D'un défaitisme, d'un désabusement ? Différents éléments de réponse apparaissent :

♦ **Le découragement**

Il semble que les professionnels ont déjà tenté beaucoup de choses et se découragent. Le secteur social a le sentiment d'être quantité négligeable : « Si ce secteur fait grève, qui s'en émeut ? Qui est dérangé ? ». Pourtant, le monde associatif a le confort (la responsabilité ?) de pouvoir dire les choses.

♦ **La peur**

La précarité institutionnelle ou la menace de la précarité institutionnelle explique que les travailleurs n'osent plus prendre une position de pression. Pour eux, le travail militant, très présent autrefois, est quasi nul aujourd'hui. Tout le monde subit, les professionnels d'abord, les usagers ensuite. C'est un phénomène en cascade.

♦ **La minimisation**

Une autre tendance consiste à réduire certaines situations à de simples cas particuliers. L'enjeu est ici de soutenir que toute situation est à la fois singulière et « universelle », qu'il est donc essentiel d'entendre ce que toute situation singulière dit de notre société !

Alors, comment redonner de la consistance au volet politique du travail social ?

Plusieurs pistes apparaissent :

♦ **Agir au niveau de la formation**

La conscience politique du travail social est-elle suffisamment aiguisée dans les cursus scolaires ? La part politique du travail social est moins développée que le travail clinique (travail avec les usagers). Certains travailleurs pensent que si le lien de confiance avec les personnes précarisées est rompu pendant 2, 3 mois au bénéfice d'un travail plus militant, c'est prendre le risque de perdre le public. Il semble plus aisé de prendre la parole et d'être entendu lorsque l'on touche à certains thèmes plus porteurs (ex. la vaccination).

♦ **Développer des lieux de concertation**

L'accès à l'aide sociale, à la sécurité sociale, à l'aide médicale urgente sont des droits universels qui concernent chacun d'entre nous. Prendre conscience de cette réalité, mettre en commun les constats, partager

les dysfonctionnements sont les premières étapes vers l'organisation. La nécessité de développer des lieux de concertation ne doit toutefois pas cacher que dans certaines sphères, des lieux de revendications existent mais qu'ils sont parfois mal utilisés.

♦ **Développer un savoir-faire, de la méthode**

Se rassembler pour dénoncer parce qu'ensemble on est plus fort est une chose, mais il y a un manque de moyens. Il faut que l'action soit construite, mais la culture du lien au politique est défaillante. Avant, cette culture de la revendication existait. Les plannings sont nés sur le terrain du militantisme et les travailleurs ont tendance à l'oublier. La transmission de l'histoire au sein des institutions devrait être renforcée.

La dimension collective prend forme s'il y a des espaces collectifs et structurés. Avant, il existait un syndicat associatif pour unir les revendications. Les travailleurs s'interrogent. Nos représentants politiques locaux n'ont-ils pas les moyens de relayer plus haut ?

D'autres secteurs ont davantage développé une culture de la revendication. A l'époque où les Grignoux étaient menacés par d'autres complexes cinématographiques, ils ont utilisé la presse et mobilisé le public. Ils ont trouvé la manière de faire passer leur message aux politiques.

Mais le secteur culturel n'est pas le secteur social ! Qui, dans le grand public, viendra soutenir nos actions ? La sectorisation du milieu associatif est un frein à la mobilisation commune. Une association seule a peu de poids mais si plusieurs associations se mettent ensemble, c'est plus porteur. L'associatif a le sentiment de ne plus être une parole fiable pour le politique. Les divisions de fédérations et de secteurs précarisent les travailleurs.

Le public concerné a-t-il une place dans ces revendications ? Comment donner la voix aux personnes précarisées ?

Les gens évoquent un malaise et les professionnels analysent ce malaise. Grâce à ce travail d'analyse, les professionnels parviennent à identifier les contradictions, les difficultés, les non-sens et formulent des recommandations au politique qui, comme le public, n'est pas toujours conscient de tous ces aspects.

La peur d'instrumentaliser le public est un souci permanent pour les professionnels. Ils se sentent parfois tirillés entre leurs repères éthiques et un souci de ne pas empêcher le public de développer une prise de conscience politique. ■

La sectorisation du milieu associatif constitue un frein à la mobilisation commune.

La concertation n'est pas toujours reconnue comme une priorité par le politique. L'associatif a le sentiment de ne plus être une parole fiable pour le politique.

La part politique du travail social est laissée pour compte par rapport au travail clinique (travail avec les usagers).

La Plateforme reste le seul lieu où tout le monde se retrouve et où le débat est possible.

La précarité institutionnelle ou la menace de la précarité institutionnelle explique que les travailleurs n'osent plus prendre une position de pression.

Se rassembler pour dénoncer parce qu'ensemble on est plus fort est une chose mais les moyens manquent. Il faut que l'action soit construite. Notre culture du lien au politique est défailante. Il semble donc opportun de s'intéresser aux réflexions globales, aux réponses collectives que certaines institutions, membres de la Plateforme, ont apportées à ces questions.



De l'impossible au possible...

Ce chapitre évoque quelques initiatives qui ont fait preuve de créativité devant l'impasse, des réponses collectives que certaines institutions, membres de la Plateforme, ont apportées à ces situations impossibles rencontrées au jour le jour sur le terrain.

Projet « Divorce en terre d'exil »

A côté de ses activités « classiques » de planning familial, un Centre mène un travail de santé communautaire dans son quartier.

Le constat de départ porte sur des situations de non-droits et de non-choix que vivent beaucoup de femmes du quartier. Il s'agit de violences conjugales, d'isolement complet, de précarité financière. Certaines expriment de la colère par rapport aux injustices qu'elles subissent.

Le projet « Divorce en terre d'exil » vise à accompagner ces femmes vers l'émancipation.

L'idée est de regrouper ces femmes, de les outiller pour leur permettre de s'exprimer et de revendiquer. L'objectif est qu'elles puissent elles-mêmes dénoncer ces situations d'injustice.

Des subsides de la Fondation Roi Baudouin ont permis d'organiser ce groupe de femmes, de prendre en charge leurs enfants (ce qui va leur permettre de sortir de chez elles) et d'organiser un groupe de professionnels qui s'engagent institutionnellement à dénoncer ce qui dysfonctionne.

La parole de ces femmes sera ainsi portée.

Ce projet soutient du « Ensemble » entre professionnels, entre femmes, entre professionnels et femmes. Il y a fort à parier que le « mettons-nous ensemble » des professionnels aura un effet sur les femmes.

Pour défendre l'idée qu'on peut être étranger et avoir des droits, ce même planning et ses partenaires développent d'autres projets qui renforcent l'émancipation

et l'autonomie des personnes, qui permettent de faire valoir sa place en tant que citoyen, qui questionnent sa propre culture et celle de l'autre.

La technique d'animation utilisée s'intitule « Dire le juste et l'injuste ». Cette technique a été développée par Majo Hansotte à partir de son concept des « intelligences citoyennes ».

Au départ de situations d'injustices individuelles énoncées par les participants, le groupe choisit un récit d'injustice qui lui est commun afin de pouvoir le porter sur l'espace public en mettant en place un outil de sensibilisation. Cela peut aller de la création d'affiches en passant par une saynète théâtrale ou une action de sensibilisation sur un lieu public. Tout est décidé par les participants qui sont moteurs de l'action.

A ce jour, deux actions ont été développées :

- ◆ Une exposition autour de la place de la femme dans notre société. Faite de photos et de témoignages, cette exposition a été animée par les participantes auprès d'un public scolaire et non scolaire avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Ces rencontres ont permis de questionner, d'échanger et de faire connaître des réalités souvent éloignées du grand public. Elles ont eu un effet de reconnaissance chez les participants du projet qui se sont sentis compris et reconnus.
- ◆ Un roman-photo au départ de scènes théâtrales jouées par le groupe. Ce dernier met en avant le parcours de vie d'un demandeur d'asile. De l'éducation en tant qu'homme ou femme, en passant par le mariage, la fuite de son pays, l'arrivée en Belgique, l'éducation des enfants et le parcours d'asile. Il a été imprimé et diffusé dans les écoles, auprès des avocats et du pouvoir judiciaire.

Il est donc important de dire aux usagers l'importance du lien que le professionnel crée avec d'autres professionnels. « Moi aussi devant certaines situations je me sens seul et donc je m'associe à d'autres professionnels pour partager mes difficultés professionnelles et trouver des pistes de solution ou rédiger des recommandations ».

Il est primordial de faire du lien entre professionnels malgré les réseaux professionnels. Il est important de passer de l'individuel au collectif et du collectif au travail en réseau ainsi que de dire quelque chose aux usagers de ce travail en réseau.

Le travail de prévention auprès des personnes prostituées

Une association a mis sur pied un programme de vaccination de l'hépatite B et de dépistage du cancer du col de l'utérus destiné aux personnes prostituées.

Pour mener à bien ce programme, il était nécessaire de compter sur une équipe mixte, composée d'un médecin et d'un travailleur social, qui vont à la rencontre des personnes prostituées. Ce programme, à la fois médical, psycho-social et préventif touche plusieurs compétences ministérielles. Pour qu'un co-financement soit possible, il fallait donc faire connaître les différents aspects de la problématique. Une première solution fut trouvée lorsqu'une oreille attentive de la Région wallonne proposa un partenariat avec les maisons médicales. Le programme put alors bénéficier de moyens humains grâce à la collaboration de médecins de maisons médicales.

Mais financièrement, le programme restait précaire. Les homologues flamands, ont alors proposés d'adresser une demande commune à l'INAMI. Ce fut l'étonnement du côté francophone où l'on n'avait jamais osé imaginer frapper à la porte du fédéral.

Contre toutes attentes, toutes les prestations médicales, les analyses en laboratoire et les dépistages ont été pris en charge par l'INAMI.

Cet accord assurait la sécurité du programme et une belle reconnaissance du travail mené.

Actuellement, une seule inquiétude demeure : le programme est considéré par l'INAMI comme une recherche-action qui devra donc être évaluée. Si les critères d'évaluation de l'INAMI ne sont pas rencontrés, le projet pourrait s'arrêter.

Or, l'INAMI paie les médecins à l'acte et non à l'heure. Mais le travail de terrain demande du temps : trouver les prostituées, prendre le temps d'échanger, d'écouter, d'informer, d'éduquer à la citoyenneté et à la santé, ... Il va donc falloir valoriser l'ensemble de ce travail qui a priori n'est pas reconnu par l'INAMI. Pour ce faire, les travailleurs ont créé une fiche qui permet un encodage plus large qu'uniquement l'acte médical. Cette fiche devrait permettre de rendre compte de tout le travail psycho-social qui est mené. ■

De l'impossible au possible...

Au départ de ce projet, il y a de l'impossible. Mais cette aventure illustre qu'en se laissant bousculer dans son identité (l'image que j'ai de mon travail) et dans ses représentations (l'image que j'ai de l'INAMI) le possible apparaît.

Il est intéressant que le travail de terrain se conjugue avec le travail « politique » à condition de valoriser la pertinence de ce type de collaboration.

Le travailleur social est « le nez dans le guidon » souvent pris par l'urgence.

L'exemple apporté nous conforte dans cette logique puisqu'elle nous montre qu'il n'y a eu « du possible » dans ce projet que lorsque les travailleurs ont accepté de « lever le nez du guidon ».

Il est possible de faire bouger les représentations des pouvoirs subsidiaires. Il est donc intéressant de donner de la visibilité à l'évaluation, de valoriser nos pratiques, de rendre compte de ce qu'on fait, ce qui est différent de rendre des comptes. Rendre compte permet d'échapper à la logique de justification pour entrer dans une logique de valorisation du travail. Une question se pose alors : comment inscrire cette logique au cœur de notre travail ?

Comment pouvons-nous amener de la mixité au sein de notre travail et comment la cultiver ? Par essence, le travail qui est le nôtre touche le social, le médical, la prévention, l'éducation, le logement, ... il n'a donc pas beaucoup de sens si nous tentons de le mener seul.

Conclusion : L'honneur de s'inquiéter !

Ce chapitre évoque quelques initiatives qui ont fait preuve de créativité devant l'impasse, des réponses collectives que certaines institutions, membres de la Plateforme, ont apportées à ces situations impossibles rencontrées au jour le jour sur le terrain.

A propos des facteurs de précarisation

Toujours multiples, les facteurs de précarisation touchent les publics, les travailleurs et les institutions. Le cumul de ces facteurs augmente la précarité. Par ailleurs, la présence de plusieurs facteurs dans une même situation offre différentes voies d'entrées possibles pour les travailleurs. Les normes sociales mais aussi les représentations des intervenants participent à la précarisation des personnes.

Toute situation est traversée par des facteurs de précarisation de différents types : contextuels, environnementaux (manque d'infrastructures), socio-économiques (précarité financière), psycho-affectifs (manque de confiance en soi...), psycho-sociaux (fragilité psychologique, isolement social, mauvaise santé...), institutionnels (collaborations difficiles) et individuels (représentations des travailleurs). Ces différentes dimensions doivent être simultanément mises au travail.

A propos d'un travail en concertation

Inscrire et instituer des pratiques de réseaux peut soutenir les institutions et par là les travailleurs de ces institutions.

Il est important de penser ensemble les pratiques de travail en réseau en dehors de situations concrètes souvent génératrices de sentiment d'urgence.

La sectorisation du milieu associatif constitue un frein à la mobilisation commune de celui-ci. Une association seule a peu de poids mais si plusieurs associations se mettent ensemble, c'est plus porteur.

L'élan pour un travail en concertation est bien souvent généré par un sentiment d'impuissance et/ou

d'incompétence des travailleurs face aux situations qu'ils rencontrent.

Le risque de se retrouver englué dans une relation duelle (travailleur – usager) souligne l'intérêt d'un lien à trois. Cette fonction de tiers (réelle et /ou symbolique) peut être remplie par l'institution, d'autres travailleurs, d'autres institutions...

Un travail en concertation et une dimension collective qui en résulte ne peut prendre forme qu'à la condition qu'il y ait des espaces collectifs et structurés.

Il semble primordial de faire du lien entre professionnels malgré les réseaux confessionnels. Il est important de passer de l'individuel au collectif et du collectif au travail en réseau.

Le maillage social vise à faire du lien entre institutions. Il tente d'apporter une réponse structurelle, organisationnelle aux différents problèmes.

A propos des différentes représentations

De l'impossible au possible... En se laissant bousculer dans son identité (l'image que j'ai de mon travail) et dans ses représentations, le possible apparaît.

Il est possible de faire bouger les représentations des pouvoirs subsidiaires. Il est donc intéressant de donner de la visibilité à l'évaluation, de valoriser nos pratiques, de rendre compte de ce qu'on fait dans une logique de valorisation du travail, ce qui est différent de rendre des comptes. Une question se pose alors : comment inscrire cette logique au cœur de notre travail ?

A propos de la place du public dans ces processus (?)...

La peur d'instrumentaliser le public est un souci permanent pour les professionnels. Ils se sentent parfois

tiraillés entre leurs repères éthiques et un souci de ne pas empêcher le public de développer une prise de conscience politique.

Les travailleurs ne sont pas des porte-paroles, leur fonction est de faciliter la rencontre, le lien entre le public et les interlocuteurs souhaités (institutions, politiques...).

A propos de la dimension politique

Le manque de réponses structurelles doit parfois nous amener à élargir nos missions. La modification du cadre de travail devient inévitable. Parfois la modification est ponctuelle parfois elle devient la norme. Notre rôle est également d'interroger notre institution pour réfléchir à ce cadre qu'il convient ensuite de faire passer au politique.

Se rassembler pour dénoncer parce qu'ensemble on est plus fort est une chose mais les moyens manquent. Il faut que l'action soit construite. Notre culture du lien au politique est défaillante.

La précarité institutionnelle ou la menace de la précarité institutionnelle explique que les travailleurs n'osent plus prendre une position de pression.

La concertation n'est pas toujours reconnue comme une priorité par le politique (peu de moyens financiers pour cette dimension du travail). La part politique du travail social est laissée pour compte par rapport au travail clinique (travail avec les usagers).

Il est intéressant que le travail de terrain se conjugue avec le travail « politique » à condition de valoriser la pertinence de ce type de travail.

La Plateforme reste le seul lieu où tout le monde se retrouve et où le débat est possible. Et où à partir d'une situation singulière on peut comprendre ce qu'elle révèle de notre société. ■



« Au-delà du manque de bien matériel, le vrai visage de la pauvreté et de la précarité, c'est d'abord la privation de la capacité de se faire entendre, de s'organiser pour faire valoir ses priorités et ses intérêts »

Office de la naissance et de l'enfance, Rapport. *Banque de données médico-sociales*. Données statistiques 2006-2007.

Un outil réalisé par l'Autre "lieu"

L'aide et le soin, avec les professionnels, c'est bien aussi !

De la place et de l'engagement du professionnel

Petit outil d'aide à l'action réflexive/à la réflexion active réalisé par des professionnels des champs psycho-médico-sociaux à l'usage de leurs pairs.

www.avecleprofessionnel.be

Une question émerge aujourd'hui : où se trouve désormais le professionnel ? Quelle est sa place dans le système maintenant que celle des patients a bougé ? A l'heure où la voix du patient est tant recherchée par les analystes et les experts, qu'exprime celle du professionnel ? Quels espaces lui permettent de faire entendre son point de vue ?

Plus précisément, si l'on envisage les différents espaces où se déploient les politiques, prend-on soin d'entendre le professionnel sur sa pratique, sur son secteur ? Quels sont les obstacles à sa participation ? Où sont les lieux de confrontation ? Le professionnel serait-il, ironiquement, le grand absent des politiques sanitaires et sociales ?

Au départ de ces interrogations, des membres de l'Autre «lieu» et des personnes proches de l'association ont constitué un groupe de recherche. Après avoir cheminé quatre ans durant, celui-ci propose aujourd'hui de restituer les fruits de son travail par le biais d'un montage audio et d'une page web proposant un cadre d'animation pour de potentiels animateurs et retraçant les différentes étapes de la recherche.



